

SNPDEN
SECTION ACADEMIQUE DE
MONTPELLIER

Secrétaire Académique :
Jean VERGES
Lycée Aristide Maillol
66044 PERPIGNAN CEDEX
Tel : 04 68 52 65 48
Fax : 04 68 52 65 76
Port : 06 85 10 18 19
Mail :
jeanverges.maillol@caramail.com

TELECOPIE

Perpignan, le 16 mai 2003

Destinataire :

SNPDEN
Secrétaires départementaux

Pour diffusion aux adhérents

Nombre de pages : 7

TEXTE :

Mes chers collègues,

De retour du CSN, je vous donne un certain nombre d'informations sur le déroulement de nos travaux et les décisions prises :

Après l'intervention du Secrétaire Général, dont vous trouverez le texte dans le prochain numéro de Direction consacré au CSN, les représentants des académies sont intervenus. J'ai insisté sur le besoin de consignes d'action claires venant du national, dans mon intervention que le BN a plutôt mal perçue, bien que la salle ait applaudi à deux reprises (voir texte joint). Plusieurs académies ont fait état de troubles plus ou moins importants, comme chez nous et sont sur la même longueur d'ondes que nous (Bordeaux, Toulouse, Caen...), d'autres de troubles naissants et d'autres ne bougent pas du tout (Lille, Strasbourg).

Après un après midi complet passé en commissions, le SG a réuni un BN élargi aux SA pour évoquer le problème de l'action. Le principe de différer la remontée des états nominatifs des grévistes a été longuement débattu et contesté par beaucoup, une action forte commune à toutes les académies était difficilement envisageable compte tenu des disparités importantes entre elles. Un texte nous a été proposé, assorti des pistes d'action dont nous avons débattu et qui ont été adoptées en plénière. J'ai fait savoir que ces actions pouvaient nous paraître timides au regard du texte qui précède. **En tout état de cause la non remontée pendant un temps des états de grève n'a pas été retenue. Dont acte.** Le SG est revenu sur le fait que l'on se déclare ou non gréviste. La position semble évoluer mais la réflexion n'a pas encore abouti sur ce point : Le SG préconise que les collègues se déclarent grévistes et le fassent savoir sinon, l'institution ne les constatant pas, notre position n'apparaît pas.

Direction se fera largement l'écho des motions votées en plénière :

Un très gros travail a été fait sur nos retraites que je vous transmets in extenso. Voyez en particulier le tableau extrait du journal Les Echos, dont on ne peut penser qu'il soit gauchiste ! En pédagogie la réflexion a été menée sur le collège unique et des textes ont été votés sur le Conseil pédagogique, sur la circulaire de rentrée etc.

En carrière, le classement des établissements, les compensations financières liées à la mobilité (frais de changement de résidence en particulier) ont également fait l'objet d'un vote.

En métier, les questions de l'autonomie des établissements, de la présidence du CA, des délégations aux adjoints, de l'ARTT des personnels de Direction, des attachés de Direction ont également été traitées.

En vie Syndicale enfin les questions liées à la laïcité nous ont conduits à voter un texte important sur le port de tous les signes religieux ou "identifiants".

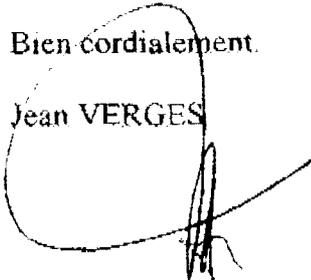
Le CSN a insisté sur la nécessité dans laquelle nous nous trouvons, d'être mobilisés, et de **participer massivement à la manifestation nationale du 25 mai**. Des trains spéciaux seront mis en place à l'initiative de l'UNSA. J'invite les Secrétaires départementaux à prendre contact avec le responsable local de notre fédération pour organiser le déplacement et j'insiste, bien que j'en connaisse bien la difficulté, pour que nous soyons nombreux à faire le déplacement à PARIS. (voir SA/SD 46) La trésorerie académique financera à 50% au moins le coût du transport par train.

Je souhaiterais enfin que les SD me fassent connaître le point de la situation dans les départements lundi 19 et en milieu de semaine prochaine, jeudi par exemple.

Je vous remercie.

Bien cordialement.

Jean VERGES



CSN des 14 et 15 mai 2003.

ACADEMIE DE MONTPELLIER

Intervention de Jean VERGES, Secrétaire Académique.

La situation dans l'académie de MONTPELLIER est particulièrement difficile : Le climat actuel est explosif, c'est depuis le 03 avril que nos établissements sont le théâtre de mouvements de grève divers, grèves reconductibles, grèves tournantes, actions de blocage etc. Du 03 au 20 avril, date de notre départ en vacances, tous les établissements à des degrés divers ont été paralysés. A partir du 06 mai, le mouvement a repris sans discontinuer jusqu'à la grève d'hier qui a été massivement suivie, tant dans les établissements que dans les manifestations. Le nombre de jours de grève de certains personnels, TOS en particulier, est énorme et sans précédent depuis 1968.

Dans ce contexte, le SNPDEN a réuni très tôt un CSA extraordinaire, a fait connaître les analyses transmises par voie de SA/SD, a rencontré les parlementaires, et nous avons donné le mot d'ordre, dans l'attente des décisions du CSN, de différer pour un temps l'envoi des états nominatifs de grévistes.

Les collègues attendent beaucoup du CSN d'aujourd'hui. Ils considèrent que dans le contexte actuel, face à un gouvernement qui nie et méprise la représentation syndicale, qui depuis un an ne répond à aucune de nos demandes et noie systématiquement le poisson, le SNPDEN ne peut pas rester inactif et limiter son action à des communiqués de presse, à la participation aux manifestations ou à des déclarations, pour si pertinentes qu'elles soient.

Face aux menaces actuelles et face à l'attitude du gouvernement à notre égard, il faut que le CSN définisse clairement nos positions et propose aux collègues des actions concrètes qui soient nationales, plutôt que de laisser chaque académie gérer localement une situation de crise majeure qui demande une réponse globale. Je ne pense pas que les pistes d'action que notre Secrétaire Général a listées tout à l'heure correspondent à ce que l'on souhaite vraiment. Cette demande d'action se justifie d'autant plus que, si l'on examine les avancées obtenues depuis le dernier congrès de NANTES par rapport à toutes nos motions, on est en droit de se dire que rien n'ayant bougé en un an, on pourrait presque faire l'économie du prochain congrès de TOULON ! Cela aurait au moins le mérite de renflouer nos caisses !

Mais l'heure n'est pas à la plaisanterie, la situation actuelle nous impose de réagir fermement et de façon lisible par tous. Il en va, je crois, non seulement de la crédibilité mais également de la survie de notre organisation.

3ème partie : protection sociale

Une réforme de la sécurité sociale nous est promise à l'automne, après la réforme des retraites. Nous enregistrons depuis quelques mois le déconventionnement de fait de nombreux médecins, et très récemment le non-remboursement de 600 médicaments. Une réforme à l'automne poursuivrait la baisse des dépenses de santé.

Selon le projet de réforme, la sécurité sociale continuerait certes à couvrir le gros risque, mais laisserait aux assurés, couverts par leurs mutuelles, les dépenses courantes. Les remboursements encore supportés par la sécurité sociale seraient modulés en fonction des revenus.

Les mutuelles n'en peuvent mais... Notre mutuelle, la MGEN, annonce qu'elle a dépensé 102 % de ses ressources 2002 et qu'elle prévoit une augmentation de 4 % des cotisations l'année prochaine.

Les assurances privées se livrent actuellement à une course pour gagner une clientèle chez les Français qui voient mis à mal un système de couverture sociale, grand acquis de la Libération avec, pour les fonctionnaires, le Code des pensions.

Aujourd'hui la population la plus âgée, la plus grande consommatrice de soins, en d'autres termes les retraités, s'inquiète à juste titre du projet. Les actifs d'aujourd'hui, retraités de demain, qui seront maintenus plus longtemps au travail, courent le risque de voir le montant de leurs pensions diminuer au départ puis stagner pendant les 25 ans de retraite que l'INSEE leur promet. Tous sont concernés.

4ème partie : réforme des retraites

Le projet de loi sur les retraites organise une régression d'ensemble de ce que nous considérons comme des acquis intangibles.

1. La péréquation : si la valeur du point d'indice varie, si l'échelon, grade, classe du retraité subit une variation de son indice, les retraités comme les actifs bénéficient de l'augmentation. Si les actifs gagnent une augmentation uniforme d'un ou deux points d'indice, les retraités en bénéficient.

La péréquation est morte.

Les pensions de demain seraient désormais accrochées – de par la loi – aux variations de l'indice des prix, comme les retraites du privé.

2. L'assimilation (article L16), qui prévoit la possibilité d'appliquer – en cas de réforme statutaire – les avancées des actifs aux retraités, est rayée du Code des pensions. On sait qu'elle n'a pas bénéficié aux retraités d'avant 88. La circulaire Sarkozy de 1993 a défini

une politique de rigueur, confirmée par Fabius et Sapin. Aussi, le déplacement du butoir du 962 n'a pas bénéficié aux retraités ...

Demain la notion d'assimilation ne figurera plus dans le Code des pensions.

3. La dernière décennie a vu le Conseil d'Etat affirmer que « les pensionnés de la fonction publique n'ont plus aucun rapport avec l'administration », qu'ils ne sont plus fonctionnaires. Demain les retraités de la fonction publique seront « largués » dans la nature « avec une pension – survie » qui évoluera avec les prix. Cette référence à une indexation des pensions et des prix est la généralisation de la réforme Balladur.

Les retraites du privé, encore indexées sur le salaire moyen avant 1993, ont baissé en 10 ans de 10 points. Le salaire moyen a progressé avec la croissance et les retraites, sécurité sociale et complémentaire, sont restées « sur le quai de la gare ».

Il en est de même de nos pensions qui n'auront – de par la loi – aucune possibilité de progresser avec la croissance. L'ensemble des retraités, la population la plus âgée, celle qui ne peut arrêter le travail, qui n'a aucun moyen d'action, verra son niveau de vie peut-être maintenu dans l'absolu, mais ce niveau de vie divergera du niveau de vie des actifs : il y a là un réel problème de cohésion sociale.

Et nous pouvons tout craindre des manipulations de l'indice des prix !

Les modifications du Code des pensions sont profondes, si profondes que le Code est mort : les dispositions essentielles en sont remises en cause.

41 ans en 2012

- la durée de cotisation serait portée à 40 ans en 2008, à 42 ans en 2010
- les sanctions pour un départ avant ces 40 ou 42 annuités seraient portées de 3% par année manquante en 2008, à 6 % en 2013.

La « double peine » dénoncée par Hervé Baro pénalisera lourdement les carrières incomplètes qui se multiplieront. Certes la décote sera progressive, l'allongement de carrière sera progressif. Mais le choc sera brutal.

Un exemple : en 2003, un agent ayant 60 ans et 36 annuités part avec 72 % de son traitement. En 2008, le même agent pour lequel 40 annuités sont exigées se verra appliquer une décote de 3 % sur 4 ans ; il partira donc avec 59,5 %.

Le calcul de la retraite sur la moyenne des indices des trois dernières années sera moins favorable que les six derniers mois et rognera souvent la pension de retraite. Une pension qui commandera pour 20, 30 ans le niveau de vie du retraité. Cette situation s'aggravera d'ici 2020, puisque la durée de cotisation augmentera et que la décote doublera.

Par ailleurs, se pose inévitablement la question de la prise en compte des primes et des indemnités.

On comprendra que les personnels des impôts – qui bénéficient de 30 à 40 % de primes – oeuvrent pour la prise en compte de celles-ci dans le calcul de la pension (comme Jospin le proposait). Les enseignants qui n'ont pas ou peu de primes, voient là, la consécration d'une dérive des rémunérations fixées par la grille Fonction Publique.

Le projet de loi Fillon propose la création d'une retraite complémentaire – facultative probablement – où les fonctionnaires pourraient cotiser pour placer l'argent des rémunérations annexes. En créant un système type Préfon, avec des avantages fiscaux, Fillon mettrait en place un système binaire censé protéger le fonctionnaire, un système qui consacrerait la dégénérescence de la pension du fonctionnaire, « traitement continué » et l'obsolescence de la grille indiciaire.

Les discussions qui ont débuté en février avec Delevoye ont porté, il faut le rappeler, sur l'ouverture de négociations salariales. En 2002, le point d'indice a été modifié de 0,7 % par Sapin et de 0,5 % par Delevoye, soit - 1,2 %. Les prix ont augmenté de + 2,2 % : il manque 1 % pour 2002. Ce manque à gagner témoigne d'une érosion continue des pensions et traitements, que la FGR évalue à - 3,2 % de 1996 à ce jour.

Delevoye n'envisage des négociations qu'à l'automne, après la réforme des retraites. Le gouvernement veut lier une éventuelle hausse du point à son plan de diminution du nombre de fonctionnaires et veut aborder des discussions sur la hausse de notre cotisation fixée actuellement à 7,85 %.

Conclusion

Il faut utiliser tous les moyens possibles pour la défense du Code des pensions

La réforme programmée remet en cause la construction de carrière et le nouveau statut des personnels de direction.

Les manifestations du 13 mai nous ont permis d'exprimer notre refus du projet de loi actuellement « concocté ».

La manifestation nationale du 25 mai à Paris doit être une réussite. Chaque académie doit s'atteler à la tâche, en mobilisant les collègues.

Chacun doit prendre ses responsabilités.

Les Echos - lundi 12 mai 2003 - 3

Retraite : taux de liquidation dans la fonction publique avec la réforme

(Montant de la pension par rapport au traitement de base de référence)

	Aujourd'hui	2004	2007	2008	2012
Durée d'assurance pour bénéficier d'une retraite à taux plein	37,5 ans	38 ans	39,5 ans	40 ans	41 ans
Droits acquis par année de cotisation dans la fonction publique	2 %	1,974 %	1,899 %	1,875 %	1,829 %
Age à partir duquel la décote ne s'applique plus (1)	-	61 ans	61 ans	62 ans	63 ans
Taux de décote	-	0,6 %	2,4 %	3 %	5,4 %
Taux de surcote	-	3 %	3 %	3 %	3 %
Taux de liquidation pour 35 ans de cotisation (2)					
- départ à 60 ans	70 %	67,85 %	59,28 %	55,78 %	43,27 %
- départ à 61 ans	70 %	69,09 %	66,46 %	55,78 %	43,27 %
- départ à 62 ans	70 %	69,09 %	66,46 %	65,62 %	43,27 %
- départ à 63 ans	70 %	69,09 %	66,46 %	65,62 %	64,01 %
Taux de liquidation pour 37,5 ans de cotisation (2)					
- départ à 60 ans	75 %	73,8 %	67,79 %	65,04 %	55,63 %
- départ à 61 ans	75 %	74,2 %	71,21 %	65,04 %	55,63 %
- départ à 62 ans	75 %	74,2 %	71,21 %	70,31 %	55,63 %
- départ à 63 ans	75 %	74,2 %	71,21 %	70,31 %	68,59 %
Taux de liquidation pour 40 ans de cotisation (2)					
- départ à 60 ans	75 %	75 %	75 %	75 %	69,21 %
- départ à 61 ans	75 %	79,5 %	76,12 %	75 %	69,21 %
- départ à 62 ans	75 %	79,5 %	76,12 %	75 %	69,21 %
- départ à 63 ans	75 %	79,5 %	76,12 %	75 %	73,16 %

(1) L'âge sera proportionnellement entrant pas dans le cadre d'un service actif (avec départ anticipé)
 (2) Hypothèse d'un salarié ayant effectué toute sa carrière dans la fonction publique

2002-2003 : n° 44

Page 1 sur 3

16:05



21 rue Béranger
75003 PARIS

INFORMATIONS A DESTINATION DES
Membres du Bureau National
Secrétaires Académiques et Départementaux
Commissaires Paritaires Nationaux

Paris, le 7 mai 2003

Une régression sociale sans précédent depuis la seconde guerre mondiale.

Le ministre a présenté le 24 avril 2003 sa réforme des retraites. La pilule est amère :

- harmonisation privé-public à 40 ans de cotisation d'ici 2008 au rythme de 2 trimestres par an pendant 5 ans ;
- allongement des durées de cotisation à 41 ans en 2012 et 42 ans en 2020 tant pour le privé que pour le public ;
- instauration d'une pénalité (décote) de 3% pour chaque année manquante ;
- décote équivalente à terme dans le privé et dans le public (autour de 6% ?).

La retraite à 60 ans à taux plein va devenir un leurre pour la majorité d'entre nous. A l'horizon 2020, combien de diplômés Bac+5 mais aussi Bac+3 ayant travaillé sans discontinuer pourront partir à 65 ans avec une retraite complète ? Qui touchera les 66% annoncés du traitement de référence (traitement + primes + indemnités) ?

La question de l'intégration des primes (des indemnités ?) n'est d'ailleurs pas totalement tranchée et en tout cas cela ne se ferait que de manière partielle et par capitalisation (de type Préfon en moins favorable)

Le passage de 6 mois à 3 ans pour le calcul de la retraite reste pour l'instant en suspens ; cette question est essentielle car, associée à l'augmentation de la durée de cotisation, elle est déterminante pour la gestion des carrières des personnels ; en effet les plus anciens, en restant plus longtemps dans les classes promotionnelles, empêcheraient ou retarderaient d'autant la promotion des plus jeunes.

Même si cela n'a pas été clairement évoqué par le ministre, les cotisations des fonctionnaires (7,85% du salaire) seront, semble-t-il, progressivement alignées sur celles du privé (10,35%). N'était-il pas préférable pour financer les retraites et pour assurer de meilleurs taux de remplacement d'augmenter la CSG qui touche l'ensemble des revenus ?

Toutes ces mesures ont été prises sans compensation clairement annoncée : prise en compte des années de formation, des temps partiels pris au long de la carrière, pénibilité du travail...

La question de la CPA n'a pas été évoquée. Au moment où l'on retarde (où l'on refuse ?) la discussion sur l'ARTT des personnels de Direction, **notre exaspération est à son comble**

Par ailleurs la lettre de cadrage sur le budget prévoirait qu'un départ à la retraite de fonctionnaire sur deux ne serait pas remplacé l'an prochain, soient 30 000 suppressions de postes !

2002-2003 : n° 44

Page 2 sur 3

16:05



INFORMATIONS A DESTINATION DES
Membres du Bureau National
Secrétaires Académiques et Départementaux
Commissaires Paritaires Nationaux

Le projet présenté ce jour en conseil des ministres ne fait que renforcer notre inquiétude, marquant un durcissement par rapport au texte du 24 avril.

**LES ATTAQUES CONTRE LE SERVICE PUBLIC ET LES FONCTIONNAIRES NECESSITENT
 UNE RIPOSTE D'AMPLEUR.**

**LE SNPDEN APPELLE TOUS LES PERSONNELS DE DIRECTION A PRENDRE PART A LA
 GREVE DU 13 MAI 2003 ET AUX MANIFESTATIONS ORGANISEES.**

Consignes d'action :

Nos responsabilités nous font obligation de garantir, dans les établissements, la sécurité des biens et des personnes ... et seule cette obligation s'impose.

Les secrétaires académiques informeront les recteurs

- que le SNPDEN a appelé les personnels de direction à prendre part à la grève nationale du 13 mai
- qu'il n'est pas dans la tradition syndicale française de se déclarer gréviste et qu'en conséquence il appartiendra à l'autorité hiérarchique d'établir la situation des personnels ce jour là
- que tous les indicateurs laissent penser que le mouvement sera dans les établissements particulièrement suivi et qu'en conséquence les personnels de direction assumant leur responsabilité, prendront les mesures qui s'imposent pour assurer la sécurité des biens et des personnes. Si la surveillance et la prise en charge des élèves ne peuvent être assurées, ces mesures pourront aller jusqu'à la fermeture des établissements.

Manifestation en Ile de France

Parcours : Place de la République – Bastille – Austerlitz – Bld de l'Hôpital – Bld St Marcel
 Bld Arago – Denfert Rochereau

Point de rendez-vous : 10 H 30 devant le siège du SNPDEN – départ : 11 H 00

Le Bureau national réuni les 12 et 13 mai prendra part

2002-2003 : n° 44

Page 3 sur 3

16:05



INFORMATIONS A DESTINATION DES
Membres du Bureau National
Secrétaires Académiques et Départementaux
Commissaires Paritaires Nationaux

à la manifestation sous la bannière du SNPDEN.

2002-2003 : n° 46

Page 1 sur 2

16:05



INFORMATIONS A DESTINATION DES
Membres du Bureau National
Secrétaires Académiques et Départementaux
Commissaires Paritaires Nationaux

Paris, le 15 mai 2003

Le 13 mai 2003, le SNPDEN était dans la rue aux côtés des autres salariés du public et du privé. La remise en cause de nos retraites inaugure la destruction programmée de la protection sociale mais aussi des services publics.

C'est un choix de société que nous refusons. Si des réformes sont nécessaires, d'autres solutions sont possibles.

Nous n'acceptons pas les méthodes gouvernementales. Après la parodie de concertation des Assises des libertés locales dont le SNPDEN a été généralement écarté comme d'autres acteurs de vie sociale, voilà les annonces fumeuses sur les transferts de blocs de compétences non définis et celles, ahurissantes, sur les transferts incohérents de personnels. **C'est la nécessaire réforme de l'Etat qui est dévoyée en démembrement de ses missions.**

L'une des prochaines étapes ne serait-elle pas cette « autonomie » nouvelle manière modifiant la loi de juillet 1983 et le décret du 30 août 1985 ? Priver le représentant de l'Etat de la présidence du CA, c'est mettre fin aux équilibres éprouvés des EPLE.

C'est ouvrir la voie à toutes les dérives et mettre en cause le métier que nous avons construit.

Au delà de l'attaque contre le service public, contre les fonctionnaires, et ses conséquences pour tous, c'est l'Etat qui manque à sa parole à notre égard telle qu'il l'avait engagée au travers du protocole. Déjà, les conséquences néfastes se font sentir sur le mouvement des personnels de direction : 130 postes disponibles en moins, du fait de la quasi-suppression du CFA.

C'est la gestion de nos carrières qui est agressée.

De non réponses en atermoiements, de promesses de concertation en affirmations péremptoires, voilà maintenant que nous bénéficierions déjà de l'ARTT au travers de nos congés légaux actuels ! Rien n'a vraiment avancé depuis un an.

En tout état de cause, les personnels de direction imposeront que ce dossier soit ouvert.

Point essentiel d'une gestion juste de nos carrières, l'évaluation est elle aussi attaquée : dès à présent, le rapport d'étape annuel, élément fondamental de « l'évaluation - conseil », est supprimé, cédant d'emblée le pas à une « évaluation - gestion » mise en place à marche forcée un an à peine après les premières lettres de mission.

Nous n'abandonnerons pas notre combat syndical pour une évaluation et une gestion transparente de nos carrières.

Sur les autres dossiers également, de la mise en place des assistants d'éducation à la réflexion sur le calendrier scolaire, du temps hors de la présence des élèves à la gestion des remplacements, le ministère n'entend plus et ne répond pas.

Le syndicalisme réformiste suppose d'avoir des interlocuteurs convaincus de l'intérêt pour tous de négocier avec les représentants légitimes des personnels. Ce n'est pas aujourd'hui le cas.

Aujourd'hui le SNPDEN est dans l'action, solidaire de ceux qui luttent pour la défense du service public et ne sera pas le complice d'une mise aux normes libérales de l'Ecole publique.

Aujourd'hui, le SNPDEN est dans l'action pour défendre un métier que nous avons choisi et construit.

Aujourd'hui, réuni en CSN, le SNPDEN demande aux personnels de direction :

- de **n'apporter aucune entrave** aux mouvements en cours dans les établissements dès l'instant où ils restent dans le cadre légal,
- de **s'associer publiquement** aux mots d'ordre de notre fédération, aux manifestations auxquelles elle appelle et **de faire connaître nos positions** syndicales notamment auprès des personnels, des élus et des médias locaux,
- de **ne pas assurer l'accueil** des élèves dès l'instant où les conditions de sécurité ne sont plus réunies et de **fermer les établissements** si nécessaire,
- **d'être tous présents** à la manifestation nationale sur les retraites appelée par l'UNSA, la CGT et la FSU à Paris le 25 mai.